Informations de base

1995/2231(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995 **Subject** 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	KESTELIJN-SIERENS Marie-Paule (Mimi) (ELDR)	26/09/1995
REGI Politique régionale	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1835	1995-03-20
Environnement	1861	1995-06-22
Affaires sociales	1862	1995-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/03/1995	Débat au Conseil		
22/06/1995	Débat au Conseil		Résumé
29/06/1995	Débat au Conseil		Résumé
26/07/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0396	Résumé
23/10/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/1995	Vote en commission		Résumé
14/11/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0287/1995	
28/11/1995	Débat en plénière		

29/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		
18/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2231(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/07035

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0287/1995 JO C 339 18.12.1995, p. 0004	14/11/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0579/1995 JO C 339 18.12.1995, p. 0012-0028	29/11/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(1995)0074	08/03/1995	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0396	26/07/1995	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(1995)0465	11/10/1995	Résumé

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 29/06/1995

Le Conseil a pris note des informations de la Présidence sur les résultats du Conseil européen de Cannes (26/27 juin 1995) en matière d'emploi. Il a également pris note des informations de la future Présidence espagnole sur ses intentions au sujet du premier rapport annuel du Conseil qui sera présenté au Conseil européen de Madrid (15/16 décembre 1995). Un groupe ad hoc, composé de Représentants personnels des Ministres du Travail, a été chargé de la préparation de ce rapport.

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 11/10/1995 - Document annexé à la procédure

-OBJECTIF : cette communication de la Commission vise à analyser les principales tendances et les aspects majeurs des politiques récentes des Etats membres définis lors du Conseil européen d'Essen en faveur de l'emploi, dans le but d'identifier les bonnes pratiques et de diffuser leur diffusion. Elle contient, en outre, les premiers éléments de réponse de la Commission sur la question soulevée au Conseil de Cannes portant sur la possibilité de coordonner les politiques économiques et structurelles des Etats membres et vise à préparer le premier rapport annuel sur l'emploi devant être présenté au Conseil européen de Madrid les 15 et 16 décembre 1995. -CONTENU : Le premier message que révèle la communication de la Commission est que si l'Europe parvient à atteindre son objectif d'une croissance annuelle de 3 à 3,5% tirée par les investissements, la baisse du nombre de chômeurs qui en résultera devrait permettre de ramener le taux de chômage à 7,5% avant l'an 2000. Cependant, si ces évolutions macroéconomiques sont accompagnées de mesures structurelles destinées à augmenter l'intensiter de la croissance de l'emploi, le taux de chômage pourrait encore baisser de 2,5%. .Mobiliser toutes les politiques : Pour ce faire, toutes les politiques doivent être mobilisées en faveur de l'emploi de manière simultanée et coordonnée afin de mettre en oeuvre : -une politique macroéconomique qui assainira les finances publiques et permettra aux entreprises de se développer et de créer des emplois, notamment dans les PME, -une politique structurelle vigoureuse substituant aux mesures passives des mesures actives du marché de l'emploi. .Climat économique : La communication annonce que la situation économique européenne est meilleure et que le succès des réformes structurelles commençent à se faire sentir. L'économie européenne est en meilleure posture pour plusieurs raisons : -l'inflation est faible (taux le plus bas depuis 30 ans), -les profits sont sains et presque aussi élevés que dans les années 60, -la balance commerciale est excédentaire et les résultats obtenus sont meilleurs que dans les années 1960, 1970 et 1980. La réunion de ces facteurs montre que les conditions fondamentales de la croissance et de la création d'emplois sont meilleures que depuis 20 ou 30 ans. .Réforme structurelle : Le succès de la réforme structurelle se traduit par les programmes pluriannuels soumis par les gouvernements. Ce processus de réforme est ample et profond. C'est notamment le cas dans les systèmes de sécurité sociale (notamment au plan des régimes de retraite qui sont plus sains et plus équilibrés). Mais aussi dans les dispositifs de négociation collective qui ont ouvert la voie à une inflation plus faible et à des attentes salariales plus modérées. Ces réformes prises dans leur ensemble offrent des perspectives réelles et positives d'un assouplissement du marché de l'emploi. La Communication soulève cependant un certain nombre d'interrogations : -les partenaires sociaux travailleront-ils en commun pour parvenir à la stabilité des prix et à des niveaux de salairesréels plus élevés ou opteront-ils pour des accords salariaux inflationnistes; -les gouvernements s'engageront-ils à aller plus loin dans la voie d'une politique du marché de l'emploi active plutôt que passive; -les entreprises saisiront-elles l'occasion de transformer des bénéfices plus élevés en investissements et en emplois nouveaux. .En conclusion, la Commission souligne qu'il est essentiel que les Etats membres maintiennent leur engagement en faveur des orientations d'action adoptées et ne tombent dans le piège d'un soulagement illusoire au vu de la reprise actuelle. Dans ce domaine, les Etats membres devraient poursuivre leurs efforts de réduction des déficits publics et de modération salariale. Une plus grande attention doit être accordée aux catégories les moins favorisées. Les efforts visant à donner à tous les jeunes la chance de recevoir un enseignement, une formation ou une expérience professionnelle avant d'accéder à l'emploi devrait être la toute première priorité dans l'ensemble des Etats membres et l'accent devrait être mis à la fois sur la prévention contre le chômage de longue durée ainsi que sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. reprise actuelle. Dans ce domaine, les Etats membres devraient poursuivre leurs efforts de réduction des déficits publics et de modération salariale. Une plus grande attention doit être accordée aux catégories les moins favorisées. Les efforts visant à donner à tous les jeunes la chance de recevoir un enseignement, une formation ou une expérience professionnelle avant d'accéder à l'emploi devrait être la toute première priorité dans l'ensemble des Etats membres et l'accent devrait être mis à la fois sur la prévention contre le chômage de longue durée ainsi que sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 22/06/1995

Le Conseil a approuvé le rapport intérimaire sur le suivi du Conseil européen d'Essen (partie emploi) préparé par un groupe ad-hoc composé des représentants des ministres chargés de l'emploi. Ce rapport, d'une nature essentiellement méthodologique, fait partie de la préparation du rapport du Conseil "Travail et Affaires sociales" au Conseil européen de Madrid (15/16 décembre 1995). Le rapport intérimaire ainsi que le rapport parallèle du Conseil "Ecofin" du 19 juin 1995, précédés d'une note de synthèse établie par la Présidence, seront adressés au Conseil européen de Cannes (26/27 juin 1995).

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 26/07/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : présenter les grandes tendances de l'emploi en Europe et proposer aux Etats membres des bonnes pratiques en la matière à partir de l'expérience acquise dans les différents pays qui ont amélioré leur taux de croissance d'emploi pendant les derniers mois (7e rapport annuel sur l'emploi : 1995). -CONTENU : Tout en déplorant le fait que le nombre de chômeurs dans la Communauté avoisine encore les 18 millions d'unités (soit 11% de la population active de la Communauté), le rapport de la Commission annonce qu'une forte croissance de l'emploi était prévisible pour l'année ou les deux années à venir. Cependant, il est peu vraisemblable que le nombre de chômeurs dimimue très rapidement dans un futur proche. Le chômage est toujours le principal problème social et économique de l'Union et la seule véritable priorité des Etats membres, à l'heure actuelle. Le rapport attire tout particulièrement l'attention sur le fait que si les Etats membres se heurtent à un problème commun, son ampleur et ses caractéristiques varient fortement entre pays et entre régions d'un même Etat, de même que les politiques à mettre en oeuvre. Cette différence d'approche dans le traitement du chômage amène la Commission à estimer qu'il est essentiel d'étudier séparément l'évolution de l'emploi dans chaque Etat membre. En même temps, la nature différente du problème du chômage a débouché sur une grande diversité dans les résultats atteints. Cette diversité représente un réservoir important d'informations que les Etats membres peuvent exploiter en allant puiser ailleurs les bonnes pratiques éventuellement applicables chez eux. C'est là le principal objet de ce rapport : établir un réservoir commun d'informations, en exposant l'évolution récente de l'emploi et du chômage et les mesures introduites en conséquence. Celui-ci se présente en 3 parties : . la première est consacrée à l'évolution récente de l'emploi et du chômage dans l'Union : elle expose les tous derniers développements intervenus sur le marché du travail de chacun des Etats membres, afin de déterminer la mesure dans laquelle ils sont parvenus à atteindre leurs objectifs en matière d'emploi; . la seconde s'attache à la question du ré-emploi en tant que stratégie pour l'Union : le rapport examine ici les diverses mesures qui ont visé à s'attaquer aux problèmes de l'emploi et du chômage dans un passé récent. La Commission identifie 5 grands domaines d'actions comme ayant une importance

majeure pour la résolution de l'emploi dans les Etats membres : -améliorer les possibilités d'emploi de la population active en encourageant l'investissement dans la formation professionnelle; -accroître l'intensité en emplois de la croissance économique; -réduire les coûts non salariaux pour stimuler la création d'emplois, surtout en faveur des personnes dotées de faibles qualifications; -améliorer l'efficacité des mesures relatives au marché du travail; -améliorer les mesures d'assistance aux groupes les plus durement touchés par le chômage; . la troisième comprend une analyse détaillée de 2 questions isolées par le Conseil comme ayant une importance particulière: -la relation entre l'emploi, les systèmes de protection sociale et les coûts de main-d'oeuvre; -la création d'emplois dans les activités liées à la protection de l'environnement.

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 08/03/1995 - Document annexé à la procédure

A la suite des conclusions du Livre blanc de la Commission "Croissance, Compétitivité, Emploi" et du Plan d'action pour l'Emploi et à la demande des Conseils Européens de Corfou et d'Essen (décembre 1994), la Commission présente, dans cette communication, une approche cohérente et systématisée visant à suivre l'évolution de l'emploi dans les Etats membres et les politiques développées dans l'Union pour faire reculer le chômage. Pour parvenir à traduire en pratique cet objectif, la Commission propose un schéma de suivi de l'emploi au niveau communautaire, sur lequel le Conseil est appelé à marquer son accord. Ce schéma vise à permettre à chaque institution d'être systématiquement informée du suivi de la Commission et d'intervenir de façon régulière sur le rapport de synthèse final, présentant les résultats de cette surveillance de l'évolution de emploi au terme d'une année. Ce rapport servira de base aux conclusions du Conseil européen de décembre 1995 dont l'un des objectifs est d'évaluer les progrès accomplis par l'Union en matière d'emploi. Le schéma de suivi se présente en phases successives faisant intervenir de façon cohérente les Conseils "Questions économique et financières" et "Affaires sociales" puis le Conseil européen, de manière à éviter que les politiques soient approchées de façon duale. Il comporte les étapes successives suivantes : 1°) publication du document de la Commission consacré aux "Grandes Orientations des politiques économiques des Etats membres" au cours du premier semestre 1995, comportant un chapitre plus important sur l'emploi. Ce document servira de base au projet de texte établi par le Conseil "Ecofin" et qui sera discuté au Sommet Européen de Cannes (juin 1995). Dans le second semestre, la Commission publiera son rapport annuel sur l'emploi de 1995 qui se concentrera spécifiquement sur les 5 grands domaines de lutte contre le chômage définis à Essen; 2°) début octobre de chaque année et notamment 1995 : présentation et publication d'un rapport de synthèse sur l'évolution de l'emploi et le développement des systèmes d'emploi en Europe sur lequel le PE et d'autres institutions exprimeront leur avis. Ce rapport se concentrerait sur les progrès réalisés dans la création d'emplois et la réduction du chômage; 3°) présentation du rapport de synthèse final tenant compte des avis du PE et des autres institutions; 4°) les Conseils "Affaires sociales" et "Ecofin" seront appelés à se prononcer sur ce rapport de synthèse, qui sera présenté au Conseil Européen de décembre 1995 lequel pourra, dès lors, être en mesure d'évaluer les progrès réalisés en matière de création d'emplois au terme d'une année de surveillance communautaire; 5°) la Commission s'appuyera également sur les commentaires des partenaires sociaux tant au plan des Etats membres que de la CE. surveillance communautaire; 5°) la Commission s'appuyera également sur les commentaires des partenaires sociaux tant au plan des Etats membres que de la CE.

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 29/11/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Anne VAN LANCKER (PSE, B), le Parlement européen fait le point sur la politique européenne de l'emploi en 1995 : I. Situation de l'emploi dans l'Union : dans cette première partie, le Parlement européen fait part de son inquiétude à l'égard des chiffres présentés dans le rapport sur l'emploi de la Commission pour 1995 (COM(95) 396). Tout en se réjouisant des perspectives qui mettent a 7,5% le taux de chômage à l'horizon 2000, le Parlement souligne que ce scénario ne pourra s'accomplir que si toutes les politiques macro-économiques des Etats membres sont mobilisées. Il souligne à cet égard que les estimations de la Commission sont pour le moins fragiles. En effet, d'après le PE un taux de croissance annuel du PIB seulement inférieur d'un quart de point à celui prévu pour la période 1996-2000 conduirait à un taux de chômage de 9% en l'an 2000 et non de 7,5% dans le scénario optimum. Il note également que le scénario de la Commission suggère que la croissance du PIB ne dépasserait pas 2 à 2,5%, ce qui donnerait lieu à une baisse temporaire du chômage (il passerait de 9,75 % en 1997 à 11% en l'an 2000). II. Politique de l'emploi dans l'Union (suivi d'Essen COM(95) 74): Tout en constatant qu'une lutte déterminée contre le chômage est indispendable pour réduire les coûts salariaux indirects, il suggère que la réduction des coûts non salariaux du travail s'impose notamment pour les emplois non qualifiés. Il préconise dans ce contexte que la réduction du coût du travail aille de pair avec des mesures prises en coopération avec les partenaires sociaux. Il invite parallèlement à une étude approfondie de tout ce qui peut amener de nouveaux transferts de financements, comme notamment la taxe sur le CO2 ou d'autres prélèvements énergétiques. Il demande aux Etats membres d'utiliser plus activement leurs dépenses pour aider les demandeurs d'emploi. Il souligne que la mobilisation active des allocations de chômage sous forme de subsides à l'emploi et la conservation des allocations en cas de formations ou de placement peuvent contribuer à la réinsertion des groupes à risques. Il est d'avis que l'instauration d'une réelle flexibilité à divers égards sur le marché du travail aura des retombées positives sur l'expansion de l'emploi et facilitera l'accès au marché du travail des jeunes, des femmes et des chômeurs de longue durée. Cette flexibilité devrait consister à planifier différemment le temps de travail sur toute la durée de la carrière professionnelle, à concevoir d'autres formes d'organisation. En ce qui concerne les plans de modération salariale, le Parlement se prononce pour des hausses salariales positives mais modérées, surtout au bénéfice des catégories inférieures de revenu. Il demande que le Conseil de Madrid statue sur les possibilités supplémentaires de mise en oeuvre des réseaux transeuropéens, des investissements dans le secteur de l'environnement, de la recherche et de l'information. Il se prononce en particulier pour un encadrement écologique créateur d'emplois. Dans ce sens, il demande à la Commission de proposer des propositionsd'investissements liés à l'environnement ("Joint Environment Projects"). III. Stratégie pour une Union européenne de l'emploi (COM(95) 465): le Parlement prie instamment le Conseil d'adopter d'urgence une stratégie cohérente pour l'emploi en fixant une évaluation de l'évolution à tous les niveaux. La Commission devrait veiller à ce que les critères établis dans tous les Etats membres pour mesurer les indicateurs de chômage soient homogènes et donc comparables. Il préconise la conclusion d'un accord interinstitutionnel sur la procédure de surveillance dans le domaine de l'emploi à la faveur duquel le PE jouerait un rôle plus important. Il propose également l'organisation d'une conférence annuelle de l'emploi ainsi que l'introduction dans le Traité d'un nouveau chapitre sur la politique de l'emploi qui fixerait les objectifs, les procédures, les critères de surveillance et la coordination des mesures nationales dans ce domaine sur le modèle de ce qui a été fait pour l'UEM (système en étapes et sanctions pour ceux qui ne parviennent pas aux objectifs).